

## Second Appel à mobilité internationale – 2024

L'école doctorale Erasme propose un second appel à mobilité pour des séjours de longue durée (2 à 6 mois) à l'étranger, au sein d'une équipe de recherche universitaire.

Cet appel est réservé aux doctorant.e.s de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année (au moment de la demande). Tous les pays sont a priori éligibles, dans la limite des contraintes actuelles en termes de mobilité internationale. Les critères de sélection sont (1) l'intérêt du séjour pour la formation du.de la doctorant.e et la réalisation de sa thèse et (2) la qualité de l'équipe, de l'accueil et du programme. Le séjour devra être effectué entre Juillet 2024 et décembre 2024.

L'ED prend en charge les frais de déplacement et, à travers un montant forfaitaire, les frais de séjour. Ce montant variera selon le coût de la vie dans le pays d'accueil et le statut du.de la doctorant.e (contractuel ou non). Il s'appuiera sur le budget proposé par le.a candidat.e et ne pourra dépasser 1000 € par mois. Il sera versé sous forme de bourse en une seule fois au début du séjour.

En fonction de ses contraintes budgétaires, l'ED se réserve la possibilité de proposer des financements inférieurs à ceux demandés. Les doctorant.e.s sont par ailleurs encouragé.e.s à solliciter des financements extérieurs. Il est en effet envisageable de cumuler plusieurs financements. Les doctorant.e.s sont tenu.e.s d'informer l'ED de l'obtention de financements extérieurs.

Sont exclues les candidatures concernant des séjours dans le cadre d'une co-tutelle, ainsi que les demandes concernant des séjours de terrain. Tous les doctorant.e.s sont éligibles, qu'ils/elles soient financé.e.s ou non. Sauf exceptions, le séjour ne peut avoir lieu dans le pays dont le.la doctorant.e est ressortissant.e ou il.elle a obtenu son Master.

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire
- Un CV du.de la candidat.e
- Un état d'avancement de la thèse
- Le programme détaillé et les objectifs du séjour
- Une lettre d'accueil
- Un argumentaire précisant l'intérêt du séjour pour l'avancement de la thèse
- Une lettre d'appui co-signée par le directeur ou la directrice de thèse et la direction du laboratoire

Le dossier doit être envoyé en PDF à l'école doctorale : [ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr](mailto:ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr) et [directeur-ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr](mailto:directeur-ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr)

Les dossiers seront étudiés par le bureau de l'école doctorale et validés par les instances de l'Université.

Calendrier :

- Envoi des dossiers au plus tard : **le 15 mai 2024.**
- Résultat : **17-21 juin 2024.**